

# LES HOMARDS DU COTENTIN

## (AMH COTENTIN)



**Club multisports pour personnes en situation de handicap et valides**

**ASSOCIATION Multisports  
Les Homards du Cotentin  
12 Rue Saint Gilles  
Cherbourg-Octeville  
50130 Cherbourg en Cotentin**

## INTRODUCTION

L'essentiel :

Les atouts du sponsoring :

**Le sponsoring sportif est une technique de communication efficace pour les entreprises.**

L'enjeu est de faire connaître l'entreprise et de récolter des retombées valorisantes en termes d'image. Médiatique et convivial, le sport est le support idéal pour procurer des valeurs positives à la marque d'une entreprise.

Le sport porte des valeurs fortes, comme l'esprit de compétition et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique. Plus particulièrement, le Rugby XIII Fauteuil ou le Para Hockey sur Glace sont également associés à des valeurs telles que le partage, l'esprit d'équipe, la mixité et l'ouverture.

Le partenariat d'un événement sportif constitue une opportunité de contact direct et permet de valoriser la marque tout en créant un lien de proximité avec le public : le consommateur se trouve ainsi dans une situation non commerciale, qui le met en confiance. C'est pourquoi l'efficacité du sponsoring sportif est près de trois fois supérieure à celle de la publicité classique, souvent plus coûteuse.

La responsabilité sociale et environnementale accompagnée de différentes lois (11 février 2005) place le handicap au cœur de votre entreprise. Le soutien que vous pouvez apporter est un magnifique média de communication sur vos engagements sociaux et solidaires envers le handicap.

De plus la population de personne en situation de handicap en France représente 12 millions de Français sur 65 millions. Ainsi votre soutien vous permet de participer à construire une société plus inclusive par la pratique du sport.

En accompagnant les Homards du Cotentin, vous pourrez fédérer vos équipes au travers de nos projets et développement.

Le message diffusé est généralement implicite, et se limite à la seule évocation de la marque sur le lieu de compétition. Le caractère implicite du message sera compensé par la durée du parrainage et la fidélité, essentielles pour effectuer un sponsoring efficace.

Devant l'offre inexistante de pratique sportive pour les personnes en situation de handicap et les demandes récurrentes pour pratiquer lors de l'assemblée générale 2021 il a été adopté que le club se transformait en un club multisports pour personne en situation de handicap et valide.

En développant diverses sections :

Le Para Hockey sur Glace (déjà présent)

Le rugby XIII Fauteuil

Le Curling (roulettes)

La Boccia

Le Torball

Le Hockey Fauteuil

La sarbacane

**Devant ce développement le club n'ayant aucun fauteuil de sport pour pouvoir atteindre ses objectifs le club a donc besoin de fauteuils.**

## Evénements marquants du club :

- 2009 : ouverture de la section para hockey sur glace
- 2010 : Fermeture de la patinoire de Cherbourg
- 2014 - 2015 : Début du para hockey sur glace avec 3 Hockey Lugeurs à la patinoire de Caen.

### Reportage Tévi.TV

- 2015 – 2016 : Quatre joueurs de la Manche sélectionnés sur les douze que compte l'équipe hockey luge Français qui a rencontré l'Italie Vice-championne d'Europe et sixième des jeux paralympiques de Sotchi, dont la seule féminine et le plus jeune hockey lugeur.

Reportage de FR3 basse Normandie lors de l'obtention du label valide handicapé pour un sport ensemble.

Reportage de la chaîne LCP

- Saison 2017 - 2018 :
  - Vainqueur du Tournoi para hockey sur glace 2018 de Rouen

Reportage sur le para hockey sur glace par l'émission sport de TELE MATIN avec Grégoire Tournon.



- Participation de trois Hockey Lugeuses Cherbourgeoises au premier Championnat du monde Féminin de para hockey sur glace à Ostrava (en République Tchèque) dont une qui s'est illustrée en étant élue joueuse du match lors de la rencontre Finlande Suède contre la France.

- Reportage de FR3 basse Normandie

- 2018 - 2019 :
  - Création du HCDC en tant que club
  - Validation du HCDC sur le site « **Handiguide des Sports** » le 5 septembre 2018 (Guide national des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap).
  - Obtention du label « **Norm'Handi** » le 24 janvier 2019 (Valides, handicapés pour un sport ensemble) pour l'accueil des personnes en situation de handicap.



- Les homards du cotentin ont reçu le 29 janvier 2019 les **Mérites Sportifs 2018 de la Manche** dans la catégorie « Accessibilité à la pratique sportive »
- Le dimanche 17 février 2019, avant le coup d'envoi de la **finale de Coupe de France**, 5 Cherbourgeois ont été sélectionnés parmi les 22 meilleurs joueurs Français pour faire un match de gala devant les spectateurs déjà présents à l'Accor Hôtels Aréna à Bercy
- Vainqueur du Tournoi para hockey sur glace 2019 de Poitiers.

- 2019 - 2020 : La patinoire de Caen n'accepte plus les personnes en situation de Handicap de la Manche.
- 2020 - 2021 : Reprise des entraînements à la patinoire de Louviers ou Caen 3 heures de route aller pour 2 heures d'entraînements et 3 heures de route retour. (conséquence : 5 joueurs ont arrêtés le trajet devenant trop compliqué pour leur pathologie).

Le club devient un club Multisports pour personne en situation de handicap qui accueille les valides.



ZA ACTILOIRE - Rue Eugène Freyssinet  
 37130 CINQ MARS LA PILE  
 02.47.42.03.65  
 contact@tween-europe.com  
 www.tween-europe.com

**COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 50**  
 CHEZ M. CHAPIN JEAN PHILIPPE  
 12 RUE SAINT GILLES  
 50130 CHERBOURG OCTEVILLE  
 France Métropolitaine

**DEVIS N° 210275 du 16/02/2021**

**Adresse de livraison**

Client N° : 5259  
 M. : 06 76 40 09 16  
 Payer : 5259 - COMITE DEPARTEMENTAL HANDISP...  
 Cond. paiement : CHEQUE -- règlement avant expédition  
 Représentant : MAIGANNE

CHEZ M. CHAPIN JEAN PHILIPPE  
 12 RUE SAINT GILLES  
 50130 CHERBOURG OCTEVILLE  
 France Métropolitaine

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	MODE LIV.	QTÉ	P.U. TTC	REMISE	P.U. TTC Net	MT. TTC	TVA
RECM3940	FAUTEUIL ROULANT RYDER ELITE CLUB MULTISPORT 39X40		10	2150.00	10 %	1935.00	19350.00	1
RECALU7020	CHASSIS ALUMINIUM 7020 Configuration standard : - Centre de gravité 130 mm - Carrossage 18° - Hauteur de dossier réglable sans outil de 220 à 400 mm - Protège vêtements plaques aluminium soudées - Repose pieds réglable en hauteur avec plaque de repose pieds - Toile de dossier et d'assise réglables en tension - Coussin 3 cm avec housse nylon noire - Sangle de pieds, cuisses et genoux réglables par velcro - Finition des composants de châssis noir anodisé		10					
RECM	PACK BASKET / RUGBY XIII / HAND ENSEMBLE Bord d'attaque intégral avec renforts U sous bord d'attaque 2 roulettes anti-bascule		10					
RECPROTDOS3 6-39-42	PROTECTION DE BARRE DE DOSSIER pour fauteuil Rydar largeur 36, 39 et 42		10					
REC3940	TAILLE 39X40 CM Assise ergonomique 150 mm Longueur châssis 610 mm		10					
RECMB24	CONFIGURATION 24" MULTI / BAD Hauteur d'assise avant 515 mm Hauteur d'assise arrière réglable, 365 ou 440 mm Taille des roulettes 2"		10					
MSJA241001	OPTION JANTES ARRIERES SUN EQUALIZER 24"		10					

**DEVIS VALABLE 3 MOIS**

Toutes nos ventes sont exclusivement soumises à nos conditions générales de vente (ci-après "CGV").

Ces CGV sont reçues au client lors de l'envoi du devis ou de l'offre dérivée par TWEEN. Elles sont présentées sur un certain nombre de documents tels que brochures, factures, devis, ...

En conséquence, le fait de passer commande, d'accepter un devis, d'approuver l'adhésion online et sans réserve du client à ces CGV, sans possibilité pour ce dernier d'opposer à TWEEN des dispositions contractuelles ou complémentaires, quel que soit le moment où elles sont ou ne sont pas consultées.

## Présentation de la section Rugby

Le rugby XIII fauteuil est un nouveau sport inexistant en Normandie qui va être pratiqué chez les Homards du Cotentin, cette section est animé par Franck Fosse ancien joueur du Stade Toulousain et médaillé de bronze au championnat du Monde en Australie avec l'Equipe de France.

Les personnes en situation de handicap et personnes valides pratiquent ensemble en loisir ou en compétition à l'occasion des entraînements. La pratique de ce sport collectif est également mixte.

Les Homards du Cotentin participent régulièrement à des actions socio-éducatives dans la région au sein de structures, afin de sensibiliser les publics à la pratique handisport ce qui donne une visibilité du partenariat.

### Matériel

Les fauteuils rugby XIII sont spécifiques à la pratique sportive et sont renforcés pour résister aux chocs. Les fauteuils au club sont individualisés.

### Règlements

Cette pratique respecte intégralement, et sans la dénaturer, la logique du jeu de Rugby à XIII, seul rugby à pouvoir ainsi se décliner pédagogiquement pour tout type de public.

Le Rugby !fauteuil à XIII se pratique à cinq sur le terrain plus les remplaçants.

Le jeu consiste à ce que le joueur stoppé ballon en main (placage ou autre moyen) redémarre lui-même le jeu par le « tenu » et ce pour un nombre de fois limités à 5. Ensuite, l'adversaire dispose, à son tour, de 5 chances pour marquer.

# Principe du jeu

- Deux équipes de 5 joueurs (valides ou non), en fauteuil roulant non motorisé.
- En gymnase de type « C » : terrain de hand-ball (40 x 20), en but derrière la ligne de but de handball.
- Maillots équipés d'une bande scratch (cousue ou collée sur le haut de chaque manche) et sur laquelle se fixe un flag plastifié.
- Le jeu consiste, comme au rugby à XIII « standard », à marquer des essais (4 points) et des transformations (2 points), ainsi que des pénalités (2 points). En fauteuil, le drop-goal (1 pont) est, techniquement, plus difficile à réaliser mais reste tout à fait possible.
- Pour marquer, chaque équipe dispose de 5 « tenus » consécutifs joués après le « placage »
- En cas de 6ème placage, le ballon est redonné à l'adversaire qui part, à son tour, pour une série de 5 « tenus ».
- Pendant la série de tenus en cours, si un défenseur intervient intentionnellement sur le ballon (tentative d'interception, par exemple) sans pouvoir le contrôler et que l'attaque récupère le ballon, le compte des tenus repartira alors à zéros (geste d'arbitre : bras fléchi, en essuie-glace au-dessus de la tête).

## Les moyens de défense

- Elle s'exerce par la prise du foulard ou du flag, ce qui symbolise le placage et entraîne donc l'arrêt de la progression du porteur de ballon.
- Le foulard doit être pris impérativement avant la passe éventuelle à un partenaire par le porteur du ballon. Lorsque c'est le cas, l'arbitre donne un petit coup de sifflet pour stopper momentanément le jeu et permettre le « tenu »
- En cas de prise du foulard simultanément avec une passe (et donc, aussi, après une passe), le jeu continue normalement, l'arbitre ne siffle pas. En ce cas, il suffit ensuite, pour « plaquer » qu'un défenseur touche le porteur de ballon au niveau de la manche dépourvue de foulard. Au moment du prochain « tenu », l'attaquant récupérera son foulard.
- Au moment du placage, le défenseur doit lever en l'air, bras vertical, le foulard pris, afin de bien le montrer à l'arbitre. Si le placage est alors considéré comme valable, l'arbitre sifflera comme ci-dessus indiqué.
- Le foulard doit être ensuite posé au sol sur le lieu du placage : en effet, l'attaquant est souvent emporté dans son élan. La pose du foulard au sol a pour but de bien marquer l'endroit précis où le porteur du ballon devra jouer le « tenu ». En fonction de l'évolution du jeu, le foulard peut être remis à l'arbitre s'il est proche du point de placage, voir même directement au porteur de ballon s'il est « plaqué » en position fixe.
- Au moment du jeu du « tenu », toute l'équipe des défenseurs doit se tenir à 5 mètres (ou, à défaut, sur la ligne de but en cas de « tenu » à moins de 5 m de cette ligne) : le plus souvent, l'arbitre indiquera cette position de 5 m.
- Dès que le ballon est jouable, les défenseurs peuvent « monter ».
- Il est interdit de défendre (comme d'attaquer) en abordant de front le fauteuil attaquant (ou défenseur) : il faut impérativement effectuer la prise du foulard de manière latérale. L'évitement, mais pas l'affrontement.
- Il est interdit d'arracher le ballon à celui qui le porte.

## Les moyens d'attaque

- Tout comme au rugby à XIII, les attaquants doivent progresser vers la ligne de but adverse au moyen, si besoin, de passes effectuées vers l'arrière. Tout joueur situé devant le porteur du ballon se trouve en position de « hors-jeu » et sera pénalisé s'il intervient dans le jeu.
- Tout « en-avant » ; c'est à dire toute passe vers l'avant ainsi que toute ballon échappé et tombé au sol en direction du camp adverse entraîne la remise de ballon à l'autre équipe.
- Un essai est marqué en déposant correctement le ballon au-delà de la ligne de but ; la main doit être impérativement en contact avec le ballon au moment où celui-ci est « aplat » au sol. La transformation est tentée perpendiculairement au point de marque de l'essai. La balle est posée sur un « tee » haut et frappée du poing fermé, fauteuil fixe à côté du ballon.
- Le coup de pied à suivre, impossible en fauteuil, est remplacé par un « coup de poing » à suivre : le ballon est tenu ou posé sur une main, puis frappée de l'autre du poing fermé. Pour pouvoir « suivre », tout joueur attaquant doit se trouver en arrière du point de frappe du ballon.
- Le ballon, de taille 4 si possible, sera légèrement dégonflé pour, d'une part, être plus facilement capté d'une main lorsqu'il est au sol et, d'autre part, moins rebondir, ce qui le fera sortir moins facilement du champ de jeu.
- Le jeu du « tenu » s'effectue, fauteuil immobile, par une passe arrière à un partenaire, fixe ou en mouvement, situé immédiatement derrière le joueur « plaqué » et légèrement décalé à droite ou à gauche. C'est impérativement le joueur « plaqué » qui doit jouer le « tenu ».

## Les remises en jeu

- Cas général : chaque fois que, sur le champ de jeu (hors-jeu, en-avant, etc.), le jeu s'arrête autrement que sur un « placage », le jeu reprendra par une remise en jeu pouvant s'effectuer comme pour un placage mais, cette fois, par n'importe quel joueur. En outre, le ballon pourra également être immédiatement passé vers l'arrière à n'importe quel partenaire, ainsi que frappée du poing vers l'avant (ou même vers l'arrière).
- Si le ballon sort du champ de jeu en allant, après rebond, en « touche », le jeu reprendra par un joueur qui se positionnera sur la ligne de touche, face à l'intérieur du terrain, et qui redémarrera librement le jeu comme ci-dessus, à la main ou « au poing ».
- En cas de 6ième placage, le ballon est redonnée à l'autre équipe dont un joueur effectue une remise en jeu comme pour un « tenu » normal, mais ce « tenu de transition » ne compte pas dans la série de 5, laquelle débutera au prochain « tenue ».
- De même, en cas de récupération d'un « coup de poing à suivre », le premier tenu de la contre-attaque ne compte pas dans la série de 5.
- Si l'équipe en possession du ballon rend la balle injouable :
  - Dans son propre en-but (placage, en-avant, tir direct en touche, etc.), le jeu reprendra par un renvoi effectué sous ses poteaux. Ce renvoi est soit effectué en drop-goal, soit en « coup de poing à suivre ». Adversaires à 5 mètres, le ballon devant faire au moins 5 mètres et ne devant pas aller directement en touche.
  - Dans l'en-but adverse, le jeu reprendra par un renvoi effectué depuis le point de penalty du handball (équivalent du « renvoi au 2 mètres » du rugby à XIII standard) : ce renvoi s'effectue comme dans le cas général ci-dessus. Adversaire à 5 mètres.
- En cas de pénalité tentée par un tir au but (avec le « tee ») mais manquée et allant en ballon mort (au-delà de la ligne de fond d'en-but), le jeu reprendra par un renvoi (en drop ou en « coup de poing à suivre »), effectué depuis le point de penalty du handball. Adversaires à 5 mètres, ballon devant faire au moins 5 mètres et ne devant pas aller directement en touche.

## Les principales fautes

- Les fautes techniques occasionnant normalement une mêlée (impossible à réaliser en handisport) comme l'en-avant, le hors-jeu accidentel, la sortie en touche (du ballon seul ou du joueur porteur) donnent lieu à une remise en jeu pour laquelle l'arbitre attendra que la défense soit replacée à 5 mètres pour donner le signal de jouer.
- Sur « coup de poing » à suivre, si le ballon va directement en touche (sans rebond préalable sur le terrain ou sans qu'un défenseur ne la touche), le ballon sera redonné à l'adversaire qui effectuera une remise en jeu (cas général) à l'endroit d'où il a été initialement frappé.
- Les fautes d'anti-jeu comme le hors-jeu volontaire, le « placage dangereux » en abordant le fauteuil adverse de front, les attitudes de mauvais esprit, les contestations de l'arbitre, etc. donnent lieu à une pénalité immédiatement jouable, c'est -à-dire sans attendre que la défense soit replacée. En ce cas, l'intervention des défenseurs reste conditionnée à leur remplacement à 5 mètres.
- Si l'arbitre doit avancer la marque de la pénalité, elle sera avancée de 5 mètres et il devra, en tout état de cause, attendre que la défense soit replacée pour faire repartir le jeu.
- Si un joueur valide prend accidentellement appui au sol avec ses jambes et qu'il en tire profit dans le jeu, l'arbitre redonnera la balle à l'équipe adverse. Le jeu reprendra lorsque l'équipe du fautif sera replacée en défense.



S PARTENAIRES QUI NOUS SUIVENT DANS NOTRE AVENTURE



Contact pour tous renseignements:

Jean-Philippe Chapin  
Président du AMH Cotentin

06.76.40.09.16